

Chers parents,

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez en inscrivant votre/vos enfant(s) aux Animations Vacances de notre commune.

Nous vous remercions de prendre connaissance des directives reprises dans le règlement ci-dessous. Ce document est consultable sur le site Internet communal (www.ittre.be).

R.O.I.
ou
« Les petites règles de base des Animations vacances »



1. Généralités

Les Animations Vacances s'adressent à tous les enfants de 2,5 à 12 ans (ou 6^{ème} primaire) qui vont à l'école ou qui sont domiciliés dans la Commune.

Elles se déroulent à Virginal, dans la salle polyvalente – rue de l'école et à la « Maison Chabeau » située rue d'Hennuyères au n°7 – 067/64.91.52

Les Animations vacances regroupent une multitude d'activités différentes autour d'un thème précis, défini en collaboration avec les animateurs. Les enfants y sont répartis par groupe d'âge, en fonction des inscriptions collectées, ce qui permet de leur offrir des activités adaptées à leur âge.

Les personnes chargées de l'animation sont celles chargées de l'accueil de vos enfants au sein des différents sites de « garderie » (pour les 3 groupes de plus petits) ainsi que des étudiants qui travaillent pour la plupart au sein de mouvements de jeunesse.

Les Animations vacances sont organisées 6 semaines sur l'année de 10h à 16h et se déroulent aux périodes fixes suivantes :

- Congé de détente
- Première semaine des vacances de printemps
- Deux premières semaines complètes du mois de juillet
- Deux dernières semaines complètes du mois d'août.

Un accueil (payant) avant 10h et après 16 heures est organisé à la « Maison Chabeau » pour les parents qui le souhaitent.

Durant les congés scolaires, la « Maison Chabeau » vous ouvre ses portes à 7h30 et les enfants peuvent y être accueillis jusque 18h30.

2. Les inscriptions

L'inscription aux Animations Vacances se fait au moyen du document d'inscription qui est mis à votre disposition avant chaque période.

Ce document se retrouve sur le site www.ittre.be et peut vous être envoyé par mail (ou par courrier) sur simple demande.

Le nombre de places étant limité de par le respect des normes ONE, à savoir :

- enfants au-dessous de 6 ans : 1 animateur pour un maximum de 8 enfants
- enfants au-dessus de 6 ans : 1 animateur pour un maximum de 12 enfants

Il vous est vivement conseillé de retourner le talon d'inscription à l'administration communale (service extrascolaire) le plus tôt possible. Nous attirons votre attention sur le fait que les documents rendus aux animateurs des sites d'accueil et/ou aux professeurs de vos enfants ne seront pas validés. Sur le talon d'inscription figure une date limite. Après cette date, plus aucune inscription ne peut être prise en compte.

3. Participation aux frais

Tarif : Une journée d'animation (de 10h à 16h) coûte 10€ pour le premier enfant, 8€ pour le deuxième, 6€ pour le troisième et suivants. Ce prix comprend toutes les activités : excursions, piscine, activités créatives, culinaires

Une réduction de 3€ sur ce tarif sera accordée à toute personne dont le (R.I.) - Revenu Imposable ne dépasse pas le montant du R.I.S. - Revenu d'Intégration Sociale (ou revenu équivalent). Cette réduction sera accordée sur présentation d'un document émis par le Centre Public d'Action Sociale.

L'accueil organisé à la « Maison Chabeau » avant et après les animations est payant. Cet accueil est payant de 7h30 à 9h30 et de 16h30 à 18h30. Les parents interviennent financièrement au prorata de la fréquentation de leur(s) enfant(s) à l'accueil organisé. La participation financière se calcule selon un taux au ¼ d'heure de :

1 enfant inscrit	0,35€
2 enfants inscrits	0,25 €
3 enfants inscrits et plus	0,15 €

Les présences sont prises au moyen du système de « scanning » mis en place depuis le mois de janvier 2018. L'accueil entre 9h30 et 10h et entre 16h et 16h30 est gratuit.

Le montant payé pour les Animations vacances et pour le service d'accueil avant et après journée sera automatiquement repris sur l'attestation de déductibilité fiscale qui vous est envoyée dans le courant du mois d'avril.

Votre mutuelle intervient dans votre participation financière aux Animations vacances ... Renseignez vous auprès de votre mutualité...

4. Le paiement

Dès réception de votre document d'inscription, la pré-inscription de votre enfant est effectuée. Celle-ci sera validée par le paiement que vous serez invité à effectuer par la facture que vous recevrez quelques jours plus tard.

Le paiement se fait exclusivement par virement bancaire avec, en communication, la formule structurée qui est reprise sur la facture.

Nous attirons votre attention sur le fait que toute journée réservée sera facturée et donc due.

Les désinscriptions sont tolérées jusque 5 jours ouvrables après la date limite d'inscription qui figure sur le bulletin d'inscription de chaque période d' « Animations vacances ».

Dans le cadre des Animations vacances, ne donnent droit à un remboursement que les absences :

- couvertes par un certificat médical ou
- pour cause de force majeure.

Ces absences doivent être justifiées par une attestation (copie du certificat médical, de l'attestation, ...) qui devra parvenir à l'administration communale impérativement dans le mois suivant la période concernée, faute de quoi la déductibilité ne pourra être prise en compte.

Le paiement des « garderies » se fait par virement bancaire dès réception de la facture qui vous sera envoyé à la fin du mois concerné par les présences de votre enfant.

5. Les horaires

Les Animations vacances débutent à 10 heures et se terminent à 16 heures.

L'Accueil des enfants à partir de la 3^{ème} maternelle qui ne transitent pas par le service d'accueil organisé à la « Maison Chabeau » (voir point 1) se fait à partir de 9 heures 45 dans la salle polyvalente.

Les enfants d'accueil, de 1^{ère} et de 2^{ème} maternelle qui ne transitent pas par le service d'accueil sont invités à se rendre directement à la « Maison Chabeau », lieu où se dérouleront les activités des plus petits.

Nous demandons à tous les enfants d'être présents pour 10 heures au plus tard.

Les enfants qui ne transitent pas par le service d'accueil du soir à la « Maison Chabeau » peuvent être repris par leurs parents entre 16h et 16h15.

Nous vous demandons de respecter strictement cet horaire. Le «rassemblement» du matin a lieu de 10h à 10h15 et celui du soir de 15h45 à 16h. Il est primordial que les enfants y participent pleinement.

Dès 16h15, les enfants sont conduits vers le site d'accueil. Ils seront notés comme inscrits en « garderie » dès 16h30.

Chaque semaine, une journée spéciale est organisée pour vos enfants. Il s'agit de la journée « excursion ».

Afin de pouvoir profiter pleinement du lieu où nous nous rendons, les horaires sont régulièrement quelque peu élargis.

Ces horaires « spéciaux » vous sont communiqués en début de semaine via un petit document, remis à votre enfant, et qui reprend les bases de ce que vous devez savoir ou prévoir pour la semaine.

En cas de force majeure et d'impossibilité de respecter les horaires, nous vous demandons de prévenir la coordinatrice des Animations vacances sur le n° de GSM suivant : 0472/48.10.07

6. Les collations et le repas

Les enfants sont invités à se munir de leurs boissons, collations et pique-nique de midi.

Les collations sont prises par groupes.

Il est bon de savoir que l'appétit de l'enfant sera toujours respecté et que nous demandons aux enfants de manger dans le calme. Nous vous recommandons de munir votre enfant d'une collation et d'un repas sain.

7. Excursions

Le lieu d'excursion est choisi à l'avance par les animateurs de vos enfants.

Afin de pouvoir profiter pleinement de cette journée spéciale, les horaires sont généralement élargis. L'horaire de cette journée vous est communiqué via le document du début de semaine. De manière générale, il est demandé aux enfants d'arriver à 8h45 – départ du car à 9h – et le retour se fait aux environs de 18h.

Aucune permanence n'est assurée lors des journées d'excursion. Les enfants qui ne seraient pas arrivés pour le départ du car n'auront donc malheureusement pas d'autre choix que de rentrer chez eux...

Pour cette journée spéciale, aucune participation complémentaire n'est demandée aux parents et ce, quelle que soit l'excursion choisie.

8. Sécurité

Aucun enfant ne sera autorisé à partir avec des personnes autres que les personnes « habituelles » sans une autorisation écrite et signée des deux parents.

De même, aucun enfant ne sera autorisé à rentrer seul sans une autorisation écrite et signée des deux parents.

Les personnes qui entrent ou sortent dans l'espace des Animations Vacances sont tenues de veiller à refermer les portes et/ou les grilles derrière elles pour des raisons évidentes de sécurité.

9. Objets trouvés/objets perdus

Les enfants sont responsables de ce qu'ils apportent aux Animations vacances. Bien entendu, les animateurs veilleront à ce que les enfants n'oublient rien mais nous nous retrouvons souvent, en fin de période avec certains effets qui n'appartiennent à personne.

Les parents sont donc invités à vérifier et à éventuellement récupérer les effets personnels de leur(s) enfant(s) en fin de journée.

Si malgré tout, en fin de période, il reste des vêtements et des objets non réclamés, vous devez savoir qu'ils sont gardés à la « Maison Chabeau » jusqu'au 1^{er} octobre de l'année concernée. Après ce délai, ils sont donnés à une association caritative.

10. Bien-être et Santé

Maladie et accident

Si votre enfant ne se sent pas bien durant la journée, vous serez immédiatement contacté par la coordinatrice des Animations vacances.

Vous devez savoir que nous ne sommes pas habilités à donner quelque médicament que ce soit aux enfants. Si votre enfant doit prendre un médicament durant la journée, nous ne pourrions le lui donner que sur base d'un certificat médical.

Un enfant malade n'est pas accepté au sein des Animations vacances. En cas de maladie contagieuse déclarée (scarlatine, oreillons, varicelle, ...) nous vous demandons de prévenir au plus vite la coordinatrice. Pour pouvoir réintégrer les Animations après une absence pour maladie contagieuse, vous serez invité à nous fournir un document médical attestant de la guérison de votre enfant.

Si votre enfant est victime d'un accident, vous serez, bien évidemment, immédiatement contacté par la coordinatrice des Animations vacances.

En cas d'urgence (et en l'absence rapide d'une décision parentale), l'enfant sera conduit à l'hôpital le plus proche. Il sera toujours fait appel à l'ambulance.

Une assurance responsabilité civile et accidents corporels est contractée par la commune pour les Animations vacances.

Fiche médicale

Si votre enfant participe pour la première fois aux Animations vacances, une fiche médicale vous sera remise, soit via mail avant la période concernée, soit le premier jour de présence de votre enfant, via son cartable.

Si par contre, votre enfant est un « habitué », vous ne recevrez cette fiche que tous les 2 ans, pour vérification des données qui y sont inscrites.

Cette fiche médicale est essentielle puisqu'elle reprend toutes les informations et les recommandations utiles au bien-être de votre enfant

Nous vous invitons donc à la remplir la plus exactement possible ou à vérifier avec attention l'exactitude des renseignements qui y figurent.

Nous vous invitons en outre à nous communiquer toute modification en rapport avec la santé de votre enfant, sans attendre de recevoir la fiche à vérifier ... (allergies, accident, précautions, ...)

11. Plus en détail: les plus petits de la « Maison Chabeau » (accueil, 1^{ère} et 2^{ème} maternelle) :

Horaire de la journée

Dès 7h30 Accueil des enfants à la « Maison Chabeau »
10h00 Rassemblement en musique, jeux et chants.

	Les plus grands partis, les tout (-tout)- petits prennent leur collation avec leurs animateurs. Début des activités
11h45	Pique-nique
12h15	Les enfants se reposent, lisent, écoutent une histoire ou de la musique douce (les parents qui le souhaitent peuvent venir rechercher leur enfant <u>à ce moment</u>)
12h45	Sieste pour les plus petits Reprise des activités pour les plus grands
15h15	Fin des activités, collation
15h45	Rassemblement.
16h00	Les parents arrivent à la « Maison Chabeau »
16h15	Les plus grands sont de retour à la garderie

Collation et repas de midi

Les collations se prennent par groupes, dans le locaux ou dehors si le temps le permet. En ce qui concerne le repas du midi, les plus petits de la « Maison Chabeau » mangent entre eux vers 11h45. Ce temps de repas est directement suivi par un moment de calme. Les parents des enfants qui ont entre 2,5 et 4 ans qui souhaitent reprendre leur enfant après une demi-journée d'activité peuvent le faire à ce moment.

Nous vous invitons à munir votre enfant d'une collation et d'un pique-nique sain et qu'il pourra manger facilement.

Sieste

Les plus petits ont la possibilité de faire la sieste après le repas de midi. Un local est réservé à cet effet.

Les enfants du groupe des « tout-tout-petits » ont automatiquement ce moment de calme inscrit dans le programme de leur journée.

Si votre enfant ne fait plus la sieste ou s'il est inscrit dans un groupe de plus grands et que vous souhaitez pouvoir bénéficier de ce moment de repos, nous vous invitons à en avvertir l'animateur du groupe.

Nous vous invitons également à munir votre enfant de ce dont il a besoin pour pouvoir profiter pleinement de ce moment : doudou, lange, ...

Vêtements de rechange

Il n'est pas rare que, pris par l'activité, les enfants oublient l'urgence ... Nous vous invitons donc à prévoir des vêtements de rechange en suffisance (nominés et dans un sac au nom de l'enfant) à remettre à l'animateur du groupe de votre enfant.

12. Plus en détail pour les plus grands (à partir de la troisième maternelle) :

Horaire de la journée

<u>Dès 7h30</u>	Accueil des enfants à la « Maison Chabeau »
9h45	Accueil des enfants qui ne transitent pas par la « Maison Chabeau » à la salle polyvalente
10h00	Rassemblement. Les enfants reçoivent à ce moment toutes les informations nécessaires au bon déroulement de la journée
10h15	Début des activités par groupes.
12h30	Pique-nique tous ensemble, dans la salle polyvalente
12h30	Temps libre dans la cour, plaine de jeux, terrain de sport, au « coin doux », dessin libre...
13h15	Rassemblement de tous les groupes, reprise des activités.

- 15h40 Fin des activités, rangement
15h45 Rassemblement.
Les enfants reçoivent à ce moment les informations pour la journée du lendemain.
16h00 Les parents viennent rechercher leurs enfants, salle polyvalente.
16h15 Les enfants sont de retour à la « Maison Chabeau »

Collation et repas de midi

Les collations se prennent par groupes, dans le locaux ou dehors si le temps le permet ou si l'activité prévue le matin l'exige. Le repas du midi est généralement pris en commun dans la salle polyvalente vers 12h30 (ou dehors si le temps le permet). Nous vous invitons à munir votre enfant d'une collation et d'un pique-nique sain.

13. Divers

Les Animations vacances comprennent de multiples activités, intérieures et extérieures. Nous vous recommandons donc d'habiller votre enfant dans des vêtements faciles, qui peuvent être tachés ou abîmés et adaptés aux circonstances et aux conditions climatiques.

Les enfants n'apportent pas d'objets de valeur aux Animations vacances.
De même, pour la journée d'excursion, les enfants n'apportent pas d'argent de poche.

Les Animations vacances sont des moments de détente et de joie pour tous. Enfants comme animateurs souhaitent en garder des souvenirs. Ainsi, les enfants sont souvent photographiés dans le cadre des Animations vacances. Ces photos servent à des bricolages ou à des albums photos internes. Vous devez savoir que seules les photos de groupe pourraient éventuellement servir de support image dans le cadre d'une publication.

Pour les cas non prévus par le présent règlement et pour tout litige qui surviendrait, seul le Collège communal est habilité à prendre une décision.

Nous souhaitons que votre enfant passe des journées agréables aux Animations vacances et qu'il se souvienne longtemps des moments passés en notre compagnie.

Sachez que nous mettons tout en œuvre pour que votre enfant s'y sente bien, s'amuse, s'y sente compris, respecté et en sécurité.

N'hésitez donc pas à nous faire part des recommandations et/ou des petits ajustements dont nous pourrions tenir compte afin de rendre les vacances de votre enfant et de ceux qui fréquentent les Animations vacances inoubliables ...

Christian Fayt, Echevin de l'extrascolaire,
la coordinatrice ATL,
les responsables et toute l'équipe des Animations vacances.

Pour le Collège

La Directrice générale,
C. Spaute

Le Bourgmestre,
C. Fayt



En résumé, à l'attention des enfants :

J'arrive à l'heure pour participer au rassemblement du matin
Je ne repars pas trop tôt pour pouvoir participer au rassemblement du soir
Si je dois arriver plus tard, pour des circonstances exceptionnelles, je prévois la veille au plus tard...

Les animations sont un lieu où on s'amuse, on bricole, on part en grand jeu ...
Je m'habille donc avec des vêtements que l'on peut salir (ou même abîmer ...)
Je porte des chaussures adaptées à tout, (pour les plus grands, même aux cabanes dans les bois donc si je viens en sandalettes ouvertes, j'ai une paire de vieilles baskets dans mon sac...)

Les animations se déroulent en Belgique
Je prévois mon KW et des chaussures fermées s'il menace de pleuvoir ...

Le soir, je ne peux pas repartir seul ou avec une personne qui n'est pas « habituelle » sans une autorisation écrite et signée de **papa et maman.**

Je n'apporte pas d'objets de valeur aux Animations vacances, (ni I-Pod, ni appareil photo, ni gsm, game-boy, ...)

Lorsqu'on me donne un papier durant les rassemblements, je veille à le donner à papa et/ou maman dès mon retour à la maison parce qu'il s'agit très certainement d'informations importantes ...

La fiche médicale qui m'a été donnée doit être complétée (si rien n'est encore complété) ou modifiée en fonction de ce qui a changé (si c'est une photocopie) + signée et **rapportée dès le lendemain** à la « chef de plaine »

Si papa et/ou maman ont quelque chose d'important à communiquer pendant la journée, ils peuvent téléphoner à la coordinatrice qui est sur place de 9h à 17 heures. Son numéro de téléphone est le 0472/48.10.07

Et puis bien sûr, comme toujours, je veille à
être poli et respectueux des autres,
à respecter le matériel,
à écouter les consignes
à ne pas dire de gros mots
à venir avec mon enthousiasme et ma bonne humeur
à laisser ma mauvaise tête à la maison
....